



Commission scolaire Riverside

Nom de la politique :	Politique sur l'évaluation du rendement de la direction générale
Numéro de la politique :	Politique numéro B875-20230418 remplaçant la politique numéro B180-20070703
Date déposée au comité de gouvernance et d'éthique :	Le 7 février 2023
Période de consultation :	Du 25 février 2023 au 10 avril 2023
Date de l'adoption par le Conseil :	Le 18 avril 2023

Objet

L'évaluation annuelle du rendement de la direction générale a pour but de fournir de la rétroaction à la direction générale, de favoriser et d'encourager un dialogue continu ainsi que d'assurer une compréhension mutuelle des attentes entre la direction générale et le conseil des commissaires. La présente politique décrit le processus utilisé par le conseil des commissaires pour évaluer le degré de réussite de la direction générale dans l'exercice de ses fonctions. Cette politique sert aussi de base à toute décision que le conseil des commissaires pourrait prendre concernant la direction générale.

Principaux généraux et exigences

Le conseil procède à une évaluation formelle du rendement de la direction générale chaque année, normalement avant le 30 juin.

L'objectif de l'évaluation est de favoriser l'excellence professionnelle, le perfectionnement des compétences, de prendre acte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et de fixer des orientations pour de futures améliorations.

L'évaluation porte sur le rendement de la direction générale au cours de l'année scolaire ainsi que sur les compétences et objectifs établis.

La direction générale participe à ce processus annuel en :

- proposant des objectifs organisationnels et personnels et, si elle le souhaite, en présentant un énoncé de vision personnel;
- rencontrant le comité de liaison avec la direction générale à intervalles réguliers (habituellement quatre fois par an ainsi qu'à la demande de la direction générale ou à la demande du président du comité de liaison);
- livrant une présentation, à la fin de l'année scolaire, au conseil des commissaires dans laquelle elle fait le point sur le niveau d'atteinte des objectifs annuels. Le conseil peut demander à obtenir une copie de la présentation.



Commission scolaire Riverside

Comité de liaison avec la direction générale

Le comité de liaison avec la direction générale est composé de cinq membres : le président et le vice-président du conseil des commissaires ainsi qu'un commissaire parent et deux autres commissaires nommés annuellement par le conseil.

Ce comité a pour mandat d'assurer la liaison entre le conseil et la direction générale. Il s'agit d'être la voix du conseil, en faisant part de ses préoccupations lors des discussions avec la direction générale dans un cadre de groupe restreint. Pour ce faire, le comité de liaison avec la direction générale donne l'occasion au conseil de lui faire part de ses préoccupations et lui rend compte des résultats des discussions avec la direction générale. Le comité fonctionne comme un organe de réflexion et apporte son soutien à la direction générale. En outre, le comité intervient auprès de la direction générale si le conseil le juge nécessaire.

Il incombe au comité de liaison avec la direction générale ainsi qu'au conseil des commissaires de protéger la confidentialité du processus d'évaluation.

Processus

Établissement d'objectifs

Le comité de liaison avec la direction générale rencontre la direction générale en juin de chaque année pour discuter de questions relatives au processus d'établissement d'objectifs. Au début de l'année scolaire, la direction générale présente au comité de liaison avec la direction générale les objectifs organisationnels et les objectifs personnels proposés pour la nouvelle année scolaire.

Le comité de liaison avec la direction générale passe en revue les objectifs proposés et formule des recommandations s'il le juge nécessaire. Les objectifs proposés sont ensuite présentés au conseil lors d'une séance de travail en septembre. C'est alors que le conseil prend connaissance des objectifs proposés et demande des modifications s'il le juge nécessaire.

Discussions en continu

Tout au long de l'année, le comité de liaison avec la direction générale discute avec la direction générale des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs organisationnels et personnels, des questions importantes qui peuvent se poser au sein de la commission scolaire et de toute préoccupation relative au rendement. Le comité se rend disponible pour la direction générale au besoin.

Évaluation du rendement

En mai-juin, la direction générale présente les réalisations de l'année au conseil.

Le comité de liaison avec la direction générale élabore un mécanisme, sur une base annuelle, qu'utilisent les commissaires pour évaluer le rendement de la direction générale. Au moment



Commission scolaire Riverside

d'élaborer ce mécanisme, le comité s'efforce de produire des évaluations comparatives d'une année à l'autre.

Le comité de liaison avec la direction générale collige la rétroaction reçue et prépare un résumé écrit.

Le président du conseil des commissaires signe deux exemplaires de l'évaluation. Un exemplaire est remis à la direction générale et l'autre est conservé dans un dossier confidentiel des ressources humaines scellé au bureau de la commission scolaire.